

■ 'Epcø' Etude et Promotion de la Construction SA, à Genève (FOSC du 12.04.2000, p. 2470). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société 'Technocalor SA', à Genève, en reprend l'actif et le passif. Taslak Onnik n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés.  
Journal no 4470 du 07.04.2004  
(02213844 / CH-660.0.134.968-0)